

FICHE N° 281.29 REVENUS DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE - ANNEE 2019

1. N° 2. Date de début de l'activité : de la cessation de l'activité :

3. Débiteur des revenus : NE :

4. Expéditeur : NE : Destinataire :

5. Situation de famille Cjt. Enf. Autres Divers 6. Etat civil : 7. N° commission paritaire : 8. N° National ou NIF ou date et lieu de naissance :

9. REVENUS BRUTS TOTAUX PERCUS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE PLATEFORME AGREEE (1) : Code activité (2) : Précision (3) : Montant (4) : TOTAL (5) :

10. AUTRES SOMMES RETENUES A LA SOURCE (6) : Nature : Activité : Sommes retenues :

(1) à (4) et (6) : Voir renvois au verso.

(5) : Voir "Avis important aux bénéficiaires des revenus" au verso.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA FISCALITE

Modèle de fiche établi en exécution de l'art. 53/3 de l'AR/CIR 92

AVIS IMPORTANT AUX BENEFICIAIRES DES REVENUS

Si, pour l'année des revenus 2019, le montant total des revenus de l'économie collaborative (cadre 9) de la présente fiche et, le cas échéant, d'autres fiches 281.29, majorés des revenus du travail associatif ainsi que des revenus qui résultent de services occasionnels entre citoyens :

- ne dépasse pas 6.250 euros,
vous ne devez en principe pas mentionner le montant repris au cadre 9 dans votre déclaration à l'impôt sur les revenus.
- dépasse 6.250 euros et que
 1. **vous êtes en mesure** de prouver que ces revenus ne constituent pas des revenus professionnels :
Vous devez en principe mentionner le montant repris au cadre 9 dans votre déclaration à l'impôt sur les revenus en regard du code 1460 (ou 2460).
 2. **vous n'êtes pas en mesure** de prouver que ces revenus ne constituent pas des revenus professionnels :
Vous devez, en principe, déclarer le montant repris au cadre 9, selon le cas, soit à titre de rémunérations, soit à titre de bénéfices ou profits.

Dans votre propre intérêt, il est souhaitable que vous conserviez cette fiche. Elle ne doit pas être jointe à la déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents.

RENVOS

- (1) Doit être mentionné ici, par code d'activité, le montant brut total des revenus perçus par l'intermédiaire d'une plateforme, y compris les revenus de biens immobiliers, les revenus de biens mobiliers et les revenus de sous-location d'immeubles, dans la mesure où ces biens ont été utilisés par le bénéficiaire des revenus pour recueillir les revenus pour services rendus.
- (2) Indiquez ici le code précis de l'activité exercée. Si un même prestataire de service exerce plusieurs activités, mentionnez les différents codes des diverses activités exercées à raison d'un seul code par ligne.
- (3) Lorsque le code mentionné en colonne "code d'activité" correspond à une activité "autre", veuillez préciser ici la nature de l'activité exercée.
- (4) Mentionnez le montant brut total des sommes payées ou attribuées par la plateforme avant déduction des sommes retenues à la source par la plateforme agréée.
- (6) Mentionnez ici la nature de la retenue à la source ainsi que les codes d'activités qui ont fait l'objet d'une telle retenue à la source et enfin le montant de la retenue à la source effectuée par la plateforme agréée. Utilisez une ligne par nature de retenue à la source.